



Pour la diversité radiophonique dans l'Arc jurassien

Adresse postale :

Première Lune
par LuNe Sàrl
20, rue des Usines, case postale 44
CH-2003 Neuchâtel
Tél. 032 740 10 12
Mobile 079 577 75 75
Fax 032 740 10 13
Email info@lune.fm

Office fédéral de la communication
Monsieur Martin Dumermuth
Rue de l'Avenir 44
Case postale
2501 Bienne

Neuchâtel, le 20 février 2008

Procédure de consultation pour l'attribution des concessions de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision - Notre prise de position

Monsieur le directeur,

Nous vous remercions de nous permettre de nous exprimer dans cette procédure d'attribution et souhaitons tout de même formuler, en préambule, quelques remarques et porter à votre connaissance certains faits discutables émanant de l'autre candidat à la concession II (radio sans redevance) dans cette période de réflexion.

Remarques :

a) **Prises de position sur les concessions radio de la région Arc jurassien**

Toutes les prises de position évoquant une soi-disante insuffisance des ressources, un régionalisme exacerbé sans tenir compte de la totalité de la zone aux mentalités certes multiples ou encore un protectionnisme déplacé ne devraient pas être prises en compte étant donné qu'elles iraient à l'encontre de la volonté de la création de cette nouvelle zone de la part des Autorités fédérales.

b) **Deux diffuseurs obligatoirement différents**

Il doit impérativement être tenu compte de la nature différente des concessions (une avec redevance, une sans) qui devraient, en toute logique, être attribuées à deux diffuseurs différents. La pluralité doit également bénéficier à l'auditeur mais aussi servir l'égalité des chances pour des professionnels (fondement de la libéralisation du secteur).

./..

Faits discutables :

a) Position unilatérale de Conseil du Jura bernois

Cette Autorité régionale a publié sa prise de position sur les 3 concessions mises en jeu sur l'Arc jurassien et elle l'a également diffusée sur les ondes des radios du groupe Steulet début février en mentionnant qu'elle avait consulté ce groupe – procédé peu démocratique puisque les autres candidats n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer. Ce fait a semé le trouble auprès de nos auditeurs et de nos annonceurs.

Nous le leur avons fait savoir avec copie au Gouvernement bernois. Ce dernier nous a alors demandé ensuite un argumentaire succinct en relation avec notre candidature. Nous joignons donc à cet envoi une copie de ces différents échanges pour votre information.

b) Demande de levée de la confidentialité sur nos documents financiers

Arc FM, en concurrence avec notre projet, a demandé nos pièces confidentielles de manière péremptoire sous le prétexte de « vérifier la solidité de notre dossier (voir copies en annexe) afin de pouvoir formuler son point de vue ». Nous nous prononcerons sur cet aspect d'ici au 25 février selon le délai mentionné sur le courrier reçu de votre office le 14 courant.

Ces deux faits, qui pourraient relever de l'iniquité – surtout le point a) qui nous aura fait perdre beaucoup d'énergie – auront eu tout de même le mérite de pouvoir nous faire entendre (ou nous lire) sous le sceau d'un minimum de démocratie.

Concernant les différentes attributions, nous vous faisons parvenir ci-après nos conclusions.

1) Concession I (radio avec part à la redevance)

Nous n'avons pas souhaité nous porter candidat pour cette concession dans un esprit fair-play. Elle nous semble revenir « légitimement » au groupe en place. A noter que les initiateurs de notre projet ont également largement participé à son assise.

Son rôle de média généraliste est également facilité par l'apport de la redevance depuis de nombreuses années et d'autres subventions, notamment quant à l'implantation de ses émetteurs. Nous relevons tout de même que le dossier ne mentionne pas réellement les résultats 2006 (notamment RTN) qui nous semblent suffisamment encourageants pour un avenir serein sans parler de sa part de redevance qui se voit augmentée de près d'un million de francs.

Donc, nous recommandons **l'octroi de cette concession à BNJ FM** préparée depuis longtemps à des échanges de programmes et autres synergies qui ont été déjà admises par le passé.

./..

2) Concession II (radio sans redevance)

Notre projet **Première Lune** répond en tous points aux exigences fixées par les autorités fédérales. Par ailleurs, le professionnalisme et l'expérience de ses initiateurs, leur indépendance et l'envie d'offrir une réelle diversité à un auditoire requièrent une approbation par votre autorité de cette concession.

De plus, nos programmes confinés au défi très limité d'une diffusion par le câble, réussissent à largement convaincre depuis même plusieurs années en ce qui concerne LuNe. Il serait donc temps de leur ôter ce « fil à la patte ».

L'argumentaire envoyé à la demande du Gouvernement bernois et notre réponse au Conseil du Jura bernois (voir annexes) sont le reflet de nos ambitions.

Le projet ARC FM repose sur un programme qui n'existe pas et qui surtout n'apportera aucune diversité, son actionariat quasi unique et ses organes dirigeants étant les mêmes que BNJ FM. De plus, le copié/collé impressionnant à partir du dossier de BNJ FM démontre déjà la confusion à craindre sur l'octroi au même d'une concession avec et d'une concession sans redevance (voir notre remarque en première page). Pour nous ce projet est déjà financé par la redevance sur de nombreux aspects (bases musicales, structures, etc). Il nous semble donc opportun que la transparence soit préservée.

Notre perplexité vis-à-vis de l'autorisation d'un monopole radiophonique au détriment de la pluralité, voir d'une hégémonie de l'audiovisuel sur l'Arc jurassien (puisque le groupe Steulet est également candidat à la concession TV) rejoint de nombreux avis.

L'avènement d'un tel programme ne devrait créer que peu d'emplois et signifierait des temps difficiles pour les nôtres à l'image de ce que nous subissons déjà avant l'octroi des concessions.

Nous créerons des emplois et dispenserons aussi une autre manière de former et d'initier qui rencontre déjà un certain succès malgré nos moyens limités.

3) Concession TV (avec redevance)

Notre soutien à ARC TV (groupe Steulet/Bernasconi) **pourrait peut-être signifier pour nous « une voie royale pour l'obtention de la concession II radio** mais nous ne sommes pas du genre spéculateurs, c'est pourquoi, en toute honnêteté, mais surtout à l'examen des dossiers et des motivations de chacun, **que nous recommandons l'attribution de la concession TV à Canal Alpha.**

Le projet ARC TV reste une histoire de gros sous. Et l'imbrication empirique des différentes sociétés du groupe Steulet prédit un avenir encore plus flou sur les vases communicants et une domination sans partage.

De plus, sur la volonté « sportive » d'ARC TV, nous constatons ce n'est pas à une TV concessionnée et bénéficiant de la redevance qu'il appartiendrait de servir de vitrine à des sponsors pour le soutien de clubs sportifs.

Canal Alpha sera tout à fait capable de s'adapter à l'élargissement de sa couverture par l'apport d'une augmentation de la redevance notamment.

Le budget d'ARC TV nous semble artificiel et nous rappelle tout de même pourquoi le projet Interjura TV de la fin des années 90, soutenu par des médias, n'a pas pu aboutir. Mais se poser simplement la question reste peut-être y apporter une réponse ? A l'époque, les futurs associés avaient refusés une « monarchie absolue » (lu dans la presse) au groupe Steulet et nous pouvons d'ores et déjà nous poser d'autres questions sur des alliances qui semblent de circonstance.

A ce sujet, nous relevons notamment la précision au chapitre 2.2b1 du dossier ARC TV qu'un des membres du conseil d'administration de cette société, directeur financier de l'entreprise Bernasconi, « a participé à l'essor de la radio régionale RTN et a préparé l'arrivée de Pierre Steulet à sa tête ». Pour la petite histoire, nous pouvons rappeler que cette personne faisait partie des opposant farouches, avec d'autres responsables, à l'arrivée de Pierre Steulet au sein de RTN et l'entreprise Bernasconi s'est définitivement retirée de l'actionariat peu après. Ces revirements ne laissent pas présager un avenir solide dans l'organisation de cette entité.

En résumé :

Concession I (radio avec redevance), vu l'absence d'autres candidatures : **BNJ S.A.**

Concession II (radio sans redevance) : **Première Lune SA** au nom de la pluralité d'autant plus importante dans une région périphérique où les savoir-faire et la richesse culturelle doivent être dûment pris en compte, sans parler des auditeurs qui attendent un choix réel dans une région relativement pauvre en médias. La diffusion de ses programmes touche déjà les trois régions

Concession TV : **Canal Alpha**

En conclusion, nous ajouterons que l'attribution de plus d'une concession au groupe Steulet sur les 3 mises au concours transformera la formule : « Mon Arc jurassien », servie par une variété d'acteurs professionnels au bénéfice des auditeurs et téléspectateurs de cette région, en « Monarque jurassien » qui apportera une uniformisation de l'offre sans véritable originalité.

C'est dans ce sens que vont nos recommandations au sujet des ces attributions. Veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos cordiales salutations.

*Première Lune
(par LuNe Sàrl)*



François Vaucher

Annexes : ment.

La Neuveville, le 31 janvier 2008

Consultation fédérale relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC et de programmes régionaux de télévision – avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Chef d'office adjoint,

Le Conseil-exécutif s'apprête à répondre à la consultation lancée par le Département fédéral de l'environnement, des transports et de l'énergie relative à l'objet cité en titre, et nous le remercions d'avoir demandé notre avis. Le Jura bernois est en effet la seule région du canton qui va connaître de gros bouleversements avec les nouvelles zones définies par l'Office fédéral de la communication. Nous poserons d'abord quelques principes généraux, puis donnerons notre avis sur les concessions OUC et TV de la zone Arc jurassien, ainsi que sur la concession TV Biel/Bienne, qui est diffusée sur l'ensemble du Jura bernois.

1) Principes généraux

En prenant position sur les projets des candidats, le CJB se soucie de deux aspects: la diversité médiatique et l'attention accordée au Jura bernois, que ce soit par le programme, la couverture rédactionnelle et technique et la présence sur le terrain. A ce propos, nous sommes d'avis que la redéfinition des zones de diffusion par l'Office fédéral de la communication doit être considérée dans son principe même comme la création d'une nouvelle région "Arc jurassien" ex nihilo, et pas comme l'extension d'une zone de diffusion existante. Dans ce contexte, le Jura bernois doit être considéré par les candidats au même titre que les cantons du Jura et Neuchâtel, et les projets seront jugés selon leur capacité à renforcer la cohésion de l'Arc jurassien, dans le sens des recommandations du BAK Basel Economics dans son rapport de mai 2007 "Benchmarking International Arc Jurassien Suisse".

2) Radio OUC: Zone 6 Arc Jurassien (concession 1 avec quote-part)

Le CJB a déjà expliqué dans sa prise de position relative à la définition des zones de diffusion et du nombre de concessions (décembre 2006) qu'il ne s'opposait pas à la transformation de Radio Jura bernois en fenêtre de programme d'une concession unique, à condition que cela ne signifie pas une perte en termes d'émissions produites dans le Jura bernois. Il constate que le candidat unique à cette concession se conforme à cette exigence, et peut donc approuver la candidature sans autre. Le CJB constate que la population du Jura bernois s'identifie fortement à RJB, et il souhaite que ce programme aille dans le sens d'un renforcement de l'identité du Jura bernois.

3) Radio OUC: Zone 6 Arc Jurassien (concession 2 sans quote-part)

Diversité médiatique.

Avec la création d'un nouveau programme, la diversité médiatique sera de toute façon renforcée dans le Jura bernois, dans des proportions comparables quel que soit le candidat retenu.

Attention portée au Jura bernois

Les programmes étant essentiellement musicaux, l'attention portée au Jura bernois sur le plan rédactionnel n'est pas fondamentalement différente quel que soit le candidat retenu. Il convient toutefois de remarquer que le projet LuNE/Première consiste à transférer sur le réseau hertzien deux diffuseurs existants qui ont un ancrage dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, mais pas dans le Jura bernois. Ce projet n'est pas par essence un projet allant dans le sens d'un renforcement de la cohésion de l'Arc jurassien, mais la réunion de deux projets cantonaux auquel le Jura bernois aurait accès par effet d'extension.

Or sur le plan technique, cet accès serait très partiel. La couverture du Jura bernois n'est pas suffisante, puisque des parties importantes de la région (Vallon de Saint-Imier, Tramelan, Plateau de Diesse) ne seront pas couvertes avant 2010, et il n'est pas sûr qu'elles le soient un jour puisque le candidat émet des conditions à propos desquelles il ne donne que peu d'indications, notamment sur une éventuelle participation des collectivités publiques à la mise en place de l'infrastructure.

En conséquence, le CJB se prononce en faveur du projet ARC FM SA, déposé par M. Pierre Steulet.

4) Télévision régionale: Zone 4 Arc jurassien

Diversité médiatique

Avec la création d'un nouveau programme, la diversité médiatique sera de toute façon renforcée dans le Jura bernois, dans des proportions comparables quel que soit le candidat retenu. Le projet ARC TV peut sembler au premier abord offrir moins de diversité par les effets de la collaboration avec les radios régionales. Mais la séparation claire des rédactions radio et TV offre au final les mêmes garanties que le projet Canal Alpha. Pour ce qui est de la couverture rédactionnelle, les deux candidats offrent des garanties identiques en termes de séparation du contenu journalistique et commercial ou de respect des principes déontologiques.

Attention portée au Jura bernois

Les programmes ayant une structure similaires, aucun des deux projets ne se distingue particulièrement par rapport à l'autre pour ce qui est de la place faite au Jura bernois. Toutefois, le projet ARC TV, avec siège à La Chaux-de-Fonds et 1 à 2 postes de journalistes à Tavannes, offre un meilleur quadrillage, qui pourrait entraîner une meilleure couverture du Jura bernois.

La localisation d'un à deux postes de travail à Tavannes, rémunérés selon les dispositions de la future CCT radio, est un atout pour le Jura bernois, moins en terme d'emploi qu'en terme d'affirmation du Jura bernois. En effet, il est intéressant que des journalistes formés dans le Jura bernois rejoignent par la suite les médias nationaux où ils peuvent faire entendre la voix de régions souvent peu considérées.

En termes d'ancrage, il est évident que la télévision Canal Alpha a un lien fort avec le canton de Neuchâtel, ce qui ne signifie pas qu'elle ne saurait pas s'adapter à la redéfinition des zones. Toutefois, nous devons constater que le projet Arc TV est porté par des acteurs qui ont une expérience directe du Jura bernois.

Il faut enfin remarquer que les Chambres fédérales ont voulu des télévisions régionales fortes, à même de constituer un pôle crédible par rapport à la SSR. Quel que soit le projet retenu, il doit en priorité permettre à l'Arc jurassien de pouvoir jouer un rôle autre que symbolique dans cette nouvelle configuration. Il importe donc de communiquer également à l'Office fédéral de la communication que les projets devront être jugés sur leurs qualités intrinsèques en termes de professionnalisme, de possibilités de développement, de capacité à se tailler une part du marché publicitaire, d'offre de service public à l'ensemble de la zone de diffusion et de contribution à la cohésion régionale dans l'Arc jurassien.

En conséquence, le CJB se prononce en faveur du projet ARC TV, déposé par Pierre Steulet et F. Bernasconi et Cie SA.

5) Télévision régionale: Zone 6 Biel/Bienne

La télévision régionale Telebielingue a amélioré ces dernières années sa couverture du Jura bernois dans ses journaux d'informations. Par contre, elle n'a pas consacré énormément d'émissions spéciales au Jura bernois. Nous espérons qu'avec l'augmentation de la quote-part, elle pourra aussi offrir des émissions dans des zones où le tissu économique est moins orienté sur les services et où par conséquent les recettes publicitaires sont plus difficiles à capter.

Nous constatons aussi que la demande de concession est en allemand, ce qui illustre le fait que, même si les rédactions alémanique et francophone sont de grandeur comparable, les postes de direction sont très majoritairement alémaniques. Le bilinguisme engendre un coût dont nous sommes conscients, et la hausse de la quote-part prend ce coût en considération. Mais il importe que ces recettes supplémentaires soient affectées à un renforcement du caractère francophone de ce média.

La hausse de la redevance atteindra aussi ses objectifs pleins et entiers si elle permet de professionnaliser une rédaction qui devra réfléchir à offrir à ses jeunes collaborateurs un stage au Centre de formation des journalistes ou à leur offrir des places de pigiste de longue durée, afin que les journaux d'information contribuent à mieux enrichir le débat par un plus haut degré de maîtrise des sujets.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef d'office adjoint, nos salutations distinguées.

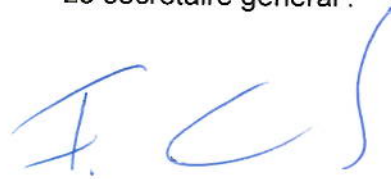
Conseil du Jura bernois

Le président :



Jean-Michel BLANCHARD

Le secrétaire général :



Fabian GREUB



COPIE

Pour la diversité radiophonique dans l'Arc jurassien

Adresse postale :

Première Lune

par LuNe Sàrl

20, rue des Usines, case postale 44

CH-2003 Neuchâtel

Tél. 032 740 10 12

Mobile 079 577 75 75

Fax 032 740 10 13

Email info@lune.fm

CJB – Conseil du Jura bernois

Rue des Fossés 1

Case postale 524

2520 La Neuveville

Neuchâtel, le 4 février 2008

***Consultation relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision -
Votre avis du 31 janvier 2008 à la demande du canton de Berne***

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une certaine surprise que nous avons pris connaissance de votre avis sur l'objet susmentionné que vous n'avez pas hésité à rendre déjà public par le biais des radios du groupe Steulet, relayé ensuite par d'autres médias ce samedi.

Si nous sommes en accord sur vos principes généraux mentionnés au point 1 de votre courrier, d'autres éléments méritent tout de même quelques commentaires.

Le projet Première Lune n'a pas souhaité remettre en cause l'existence des radios déjà en place en ne concurrençant pas le groupe Steulet sur la concession I avec redevance et nous rejoignons vos commentaires du point 2, auxquels nous ajouteront notre volonté de fair-play.

Nous nous arrêterons donc essentiellement au point 3 concernant la concession II sans redevance et certains commentaires entendus sur les ondes de RJB/RFJ le 1^{er} février, par la voix de votre porte-parole Monsieur Jean-Michel Blanchard.

Indépendamment du fait que la divulgation de votre avis avant l'échéance de cette consultation nous cause déjà des dommages collatéraux (pression sur les annonceurs, interrogations de nos auditeurs, etc), la mention que vous avez « consulté le groupe Steulet », que ce soit sur cette concession II comme sur celle de la TV, nous fait nous interroger sur les principes démocratiques qui devraient présider une telle prise de position.

./..

Vos commentaires hâtifs sur l'idée que notre projet ne pourrait pas renforcer la cohésion de cette région nous laissent également songeurs pour les raisons suivantes :

- 1) *LuNe* comme Jura Première doivent se battre pour maintenir leurs structures par la diffusion limitée au câble (et comme l'a déjà commenté le porte-parole du groupe Steulet, « ... pour prétendre occuper une place dans le paysage des radios, il faut pouvoir faire de l'audience. On n'écoute plus la radio dans son salon, mais en voiture... » (LQJ, 13.2.2007).

Il est donc déjà difficile pour nous, par ce genre de commentaires, de maintenir la confiance auprès d'annonceurs, donc d'autant plus de pouvoir déjà maintenir et développer nos acquits.

Mais il reste clair qu'un studio et une correspondance sur le Jura bernois seraient évidemment mis en place le plus rapidement possible. Nous rappelons que le projet Arc FM ne mentionne rien là-dessus si ce n'est de s'appuyer sur RJB démontrant les « futurs vases communicants entre la concession I et la concession II ». La redevance de l'une financera à terme le développement de l'autre.

- 2) *LuNe* a, par exemple, en 2006 engagé un jeune du Jura bernois mis au chômage par le groupe Steulet et lui a permis d'approfondir ses connaissances durant une année et de se remettre ensuite dans le circuit fragile de l'emploi.
- 3) Jura Première, malgré sa petite structure, a plusieurs collaborateurs professionnels issus du Jura bernois (et cela représente un pourcentage important) dont certains y vivent d'ailleurs.
- 4) Sur le plan technique, vous affirmez que la couverture du Jura bernois n'est pas suffisante car certaines régions ne seraient couvertes qu'en 2010. Notre plan technique est un résumé abondant avant tout les « zone centrales de la région selon les directives OFCOM ». En consultant le projet Arc FM du groupe Steulet, nous constatons tout de même que les émetteurs prévus à Tramelan et à Court ne seront mis en place que dans le courant... 2010.

Alors, si un groupe qui a déjà bénéficié de millions de subventions pour sa propagation ne fait pas mieux que nous en deux ans (!), nous ne comprenons d'autant pas cette remarque. Mais nous sommes prêts à en tenir compte et accélérer au mieux ce plan technique. Les questions en suspens sur une éventuelle participation des collectivités publiques (notamment le 40 % remboursé par le DETEC sur les installations des radios de l'Arc jurassien déjà existantes) sont d'autant plus d'actualité pour accélérer ce processus.

Et s'il manquait quelques précisions dans notre dossier, rien ne vous empêchait de nous consulter.

- 5) Jura Première, malgré ses moyens limités, a pu constater être seule présente sur le terrain lors de certains événements dans le Jura bernois alors que RJB n'a même pas fait le déplacement.
- 6) *LuNe*, après deux jours d'émission en 2003, et à la demande de la municipalité de La Neuveville, a donné immédiatement son accord pour une propagation de son programme sur le câble de cette région, démontrant là son ouverture malgré le fait que sa concession ne l'autorisait qu'à émettre sur le canton de Neuchâtel. Elle a d'ailleurs diffusée plus de 60'000 messages gratuits pour la promotion de la culture régionale en 5 ans dont un 5 à 10 % au minimum concernant le Jura bernois (La Neuveville et Saint-Imier notamment) alors que rien ne l'y oblige.

Contrairement aux propos entendus, Jura Première et *LuNe* sont diffusées dans tout l'Arc jurassien par internet. La diffusion câblée de Jura Première est également en constante évolution sur les trois régions (y compris La Chaux-de-Fonds) et *LuNe* est diffusée par ce vecteur jusqu'en Ajoie.

En conclusion, nous sommes conscients à quel point un monopole dont vous soutenez les 3 candidatures, et nous le déplorons, ne serait pas le meilleur gage de pluralité, que ce soit en choix de programmes comme en diversité de compétences dont la vie sociale et les auditeurs doivent en rester les principaux bénéficiaires.

Loin de nous l'idée de ne pas vouloir participer au ciment de cette région en tenant compte au mieux de toutes ses sensibilités. Et les responsables se tiennent volontiers à votre disposition pour en discuter avec votre conseil, ne serait-ce que par souci d'égalité par rapport au groupe déjà cité.

Notre projet reste un complément idéal à l'offre existante et les auditeurs n'ont pas besoin d'un projet comme Arc Fm qui s'inspire des grandes lignes de ce que nous faisons déjà et nous réserve inéluctablement une concurrence acharnée.

Pour le projet TV, notre seule conclusion est qu'une TV existe déjà et ne demande qu'à s'émanciper sur l'entier de cette zone et certainement y créer de nouveaux emplois.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

*Première Lune
(par LuNe Sàrl)*



François Vaucher

Copies (y compris copie de votre lettre du 31 janvier) à :

- Office d'information du canton de Berne, Monsieur François Burdet
- Gouvernements cantonaux du Jura et de Neuchâtel
- OFCOM



Pour la diversité radiophonique dans l'Arc jurassien

Adresse postale :

Première Lune

par LuNe Sàrl

20, rue des Usines, case postale 44

CH-2003 Neuchâtel

Tél. 032 740 10 12

Mobile 079 577 75 75

Fax 032 740 10 13

Email info@lune.fm

**CONCESSION RADIO OUC (II)
SUR L'ARC JURASSIEN**

ARGUMENTAIRE COMPLÉMENTAIRE

A la demande de l'office d'information du
Canton de Berne selon courriel de
M. F. Burdet du 8 février

Neuchâtel, le 11 février 2008

PREAMBULE

Indépendamment de notre dossier candidature déposé le 5 décembre auprès de l'OFCOM (une copie du dossier est annexé au présent envoi par courriel à l'adresse info.ai@sta.be.ch) et pour donner suite à notre communication concernant la prise de position du Conseil du Jura bernois, rendue publique début février dans différents médias, dont les radios du groupe Steulet qui est en lice pour les deux concessions radios sur l'Arc jurassien, nous vous faisons part d'un résumé de nos arguments.

UNE CHANCE POUR LES AUDITEURS

L'Arc jurassien va pouvoir compter sur deux concessions radiophoniques, améliorant ainsi une offre limitée jusqu'ici.

En octroyant ces deux concessions au même diffuseur (groupe Steulet), cet avantage serait dévalorisé car pour déployer pleinement ses effets, il devrait évidemment reposer sur la pluralité du milieu professionnel et qualifié.

DIVERSITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ DES PROGRAMMES

Ces deux vecteurs sont des atouts importants pour une région déjà passablement délaissée par les médias nationaux.

./..

PREMIERE LUNE EXISTE

Même si quelques aménagements seront à faire pour une couverture de fenêtres de programmes optimale entre les programmes de *LuNe* et de Jura Première, il est tout de même important de retenir que :

- a) *LuNe* diffuse son programme par le câble et l'Internet depuis 5 ans
- b) Jura Première diffuse son programme depuis juin 2007 par les mêmes moyens

Ces deux programmes, complémentaires à l'offre existante, sont déjà appréciés par de nombreux auditeurs qui ne demandent qu'à pouvoir les écouter de manière moins contraignante (diffusion hertzienne terrestre). Ils sont déjà diffusés **dans la majeure partie des trois régions**. Ces auditeurs ne comprendraient pas qu'une concession soit attribuée à une radio qui n'existe pas (ARC FM) et qui s'appuie sur les grandes lignes de ce que nous faisons déjà.

FAIR-PLAY

Nous sommes très favorables à l'octroi de la concession I aux 3 programmes existants du groupe Steulet (RJB, RFJ et RTN) et n'avons pas souhaité concurrencer ce groupe sur cette concession lors de la mise au concours.

Nous partons du principe que nous serons complémentaires, notamment avec RJB, sans qu'il en coûte au contribuable bernois.

UN PROGRAMME « AOC »

Nous rappelons que nos organes peuvent compter sur des personnes provenant de toutes les régions (JB, JU, NE) et de tous les horizons :

- économie
- politique (sur tout l'échiquier)
- milieux associatifs et culturels

et bien sûr des médias, notamment par le professionnalisme et la connaissance du terrain des initiateurs du projet tous issus des différentes régions.

Cet un atout indéniable pour l'Arc jurassien et participer, de ce fait, au ciment de cette région.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

LuNe avait déjà déposé une demande de concession hertzienne terrestre fin 2001 et avait dû la restreindre au câble par le fait que, selon l'OFCOM à l'époque, le plan des régions ne serait pas modifié par le Conseil fédéral.

Avec l'avènement de la nouvelle LRTV en 2007, des aménagements ont été prévus pour notre région par la création de deux concessions.

Accorder les deux concessions à un même diffuseur (groupe Steulet), créerait une disparité des chances et signifierait également des difficultés pour nos programmes.

La diversité de nos soutiens (voir chapitre précédent) nous semble bien plus importante qu'un actionnaire (quasi) unique dans le groupe Steulet.

Et nous créerons des emplois.

TRANSPARENCE

La complexité de l'organisation interne du projet concurrent, enchevêtrement de sociétés multiples, etc laisse présager un mélange peu clair entre une concession qui va bénéficier de la redevance et une autre qui n'en bénéficiera pas. D'autant plus, si ce groupe obtient encore la concession TV.

Espérant avoir répondu à votre demande pour vous forger votre opinion et tout en restant à votre disposition pour toute question complémentaire, nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Première Lune
(par LuNe Sàrl)



François Vaucher

Contact : voir en-tête



COPIE

Pour la diversité radiophonique dans l'Arc jurassien

Adresse postale :

Première Lune

par LuNe Sàrl

20, rue des Usines, case postale 44

CH-2003 Neuchâtel

Tél. 032 740 10 12

Mobile 079 577 75 75

Fax 032 740 10 13

Email info@lune.fm

Office d'information du
Canton de Berne
Monsieur François Burdet
Postgasse 68
3000 Berne 8

Neuchâtel, le 4 février 2008

Consultation relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio OUC ou de programmes régionaux de télévision - Avis du Conseil du Jura bernois du 31 janvier 2008

Cher Monsieur Burdet,

Afin de compléter les indications sur la consultation des nouvelles concessions radio/TV, nous vous faisons parvenir en annexe une copie du courrier envoyé ce jour au CJB.

Cet envoi a pour but d'éclairer les lacunes de cette prise de position peu démocratique, un seul candidat ayant été consulté, à savoir le groupe Steulet. L'information a en plus été diffusée sur les ondes de ses radios vendredi dernier ce qui a semé le trouble dans le terrain alors que l'échéance de la consultation a été fixée au 20 février.

Nous restons persuadés que d'accorder les deux concessions radio à ce groupe renforcerait non seulement une situation de monopole, qui mettrait en grave danger nos structures professionnelles limitées au câble, mais également une confusion comptable à terme entre une concession avec redevance et une concession sans redevance pour un même diffuseur.

Notre capacité à renforcer la cohésion de l'Arc jurassien reste vivace et ne demande qu'à se développer dans un esprit de complémentarité et nous ne comprenons pas cette position unilatérale du CJB.

Tous les professionnels de nos programmes sont issus de cette région que ce soit de Neuchâtel, du Jura bernois et du Jura.

./..

Notre projet n'a d'ailleurs pas cherché à concurrencer les programmes généralistes historiquement en place depuis plus de 20 ans pour la concession avec redevance.

Persuadés que « Première Lune » pourra se concrétiser au nom de l'égalité des chances et aussi dans un esprit de pluralité attendu par beaucoup, nos responsables se tiennent à votre aimable disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Burdet, nos cordiales salutations.

*Première Lune
(par LuNe Sàrl)*



François Vaucher

Annexe : ment.